



**ASSEMBLÉE NATIONALE  
DU QUÉBEC**

**RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC**

**QUE** l'Assemblée nationale prenne acte avec horreur et stupéfaction de la découverte des restes de 215 enfants qui ont été retrouvés enterrés sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

**QU'**elle rappelle que selon les estimations de la Commission de vérité et réconciliation, 4100 enfants seraient décédés dans les pensionnats autochtones du Canada, dont au moins 18 ont été identifiés au Québec;

**QU'**elle condamne sans réserve le système des pensionnats autochtones mis en place par le gouvernement fédéral qui a eu cours notamment au Québec entre 1931 et 1991, qui consistait en un outil de génocide culturel;

**QU'**elle condamne également sans réserve « la rafle des années 60 » soit l'enlèvement massif par le gouvernement fédéral d'enfants autochtones à leur domicile, à leur communauté et à leur famille d'origine;

**QU'**elle exprime sa solidarité envers toutes les nations autochtones du Québec et du Canada, qui recherchent toujours la vérité au sujet de leurs proches disparus et qui vivent encore aujourd'hui les impacts et le traumatisme du système des pensionnats autochtones;

**QU'**elle demande au gouvernement du Québec de prendre les mesures nécessaires en collaboration avec les autorités autochtones et le gouvernement du Canada afin que des recherches soient menées sur les sites des pensionnats autochtones ayant opéré au Québec afin de vérifier si des restes humains s'y retrouvent;



**ASSEMBLÉE NATIONALE  
DU QUÉBEC**

**QU'**elle demande au Bureau de l'Assemblée nationale d'étudier la possibilité d'ériger un monument commémoratif sur les terrains de l'Assemblée nationale en collaboration avec les représentants et les représentantes des Premières nations et des Inuits;

**QU'**elle demande au gouvernement fédéral de rendre disponibles tous renseignements dont il dispose aux familles qui vont s'engager dans une démarche suite à l'adoption du projet de loi 79;

**QU'**enfin, elle observe une minute de silence à la mémoire des 215 enfants dont les restes ont été retrouvés ainsi que de tous les enfants autochtones disparus au pays.

**COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À  
L'UNANIMITÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE  
LE 1<sup>ER</sup> JUIN 2021**

**Québec, ce dixième jour de juin 2021**

**ARIANE BEAUREGARD**

**Directrice de la séance et de la procédure parlementaire  
Assemblée nationale**